

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 28.07.2009

De Mr VANTHUYNE Guy, Adjoint au Maire

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2009 :

- Mr Jacques BRAY demande la correction :

* Page 2 commission « Voirie, assainissement, espaces verts » : tontes par une entreprise extérieure ID Jardin, 4 tontes, montant global compris entre 7.307 € ou 8 545 € (au lieu de et) suivant mulching ou ramassage.

- Mr Joël MONVOISIN demande des corrections :

* Page 3 commission « Voirie, assainissement, espaces verts » : rajouter Après intervention de Mr Joël MONVOISIN sur le mauvais entretien de la Commune, plusieurs élus demandent d'urgence une intervention sur les espaces verts communaux.

* Page 4 question diverse « Lotissement communal La Chenillée II – convention d'étude » : rajouter après ... 16 voix favorables et 1 contre (Mr Joël MONVOISIN au motif qu'il n'y a pas eu d'appel à la concurrence).

- Mr Michel CHALEMBERT-AVISSE demande correction de la réponse de Mme le Maire:

* Page 5 question diverse portant sur la vidange de la fosse de la Tour de Moricq par les pompiers lors d'une prestation payante.

Mme le Maire confirme les termes de sa réponse.

Modifications approuvées à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce procès-verbal.

II. Compte-rendu des Commissions municipales :

a) Commission Sociale

I – Portage repas

Le CA du CCAS a décidé, à la séance du 8 juin 2009 le passage à la liaison froide le 16 décembre 2009.

* les repas seront confectionnés par la société RESTORIA de Bournezeau (plusieurs devis comparatifs ont été demandés)

* la livraison restera assurée par le personnel en place de façon à conserver le lien social indispensable aux personnes âgées vulnérables

* une demande de subvention auprès du Conseil Général portant acquisition d'un véhicule frigorifique a été déposée

II – Repas des aînés

Une commission exceptionnelle s'est réunie le 20 juillet

* la date est fixée au 16 décembre 2009

* le principe du déjeuner animé est conservé

* la confection de tous les repas sera sous-traitée à RESTORIA* par souci d'équité l'on proposera aux personnes qui ne peuvent se déplacer pour raison de santé, le transport ou la livraison à domicile d'un repas (ce qui permettra en même temps de faire la promotion du nouveau portage)

* les invitations seront expédiées avant le 1^{er} novembre pour un retour le 20 novembre

* avec 420 personnes environ, de plus de 75 ans, le budget reste difficile à évaluer à l'heure actuelle

* prochaine réunion le 7 septembre 2009

III – Mission locale

C'est un service public en marge du pôle emploi, chargé du suivi des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, de stage ou d'apprentissage

* distribution de la documentation

* nomination d'un élu référent à l'emploi :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

➤ DESIGNE Madame LE MOIGNIER Marie-Louise

b) Commission Urbanisme

Réunion du 28 Juillet 2009

Ordre du jour : Projet « Domaine la Rivoire 2 »

Présents : C.BERTHAUX - G.VANTHUYNE - MLL.LE MOIGNIER - J.BRAY - JC.BOILEAU - D.SONNETTE - J.FOUCHARD

Service urbanisme : C.IMBERT - B.LEGUERN

✓ Projet dépôt permis d'aménager « le Domaine de la Rivoire 2 »

Le projet respecte les orientations d'aménagement.

Il s'étend sur 39767 m2 et prévoit la construction de 37 maisons d'habitation.

Les parcelles auront une superficie moyenne de 580 m2 sans compter le lot 62 de 6216 m2

La composition du lotissement a été guidée par les contraintes fixées par les possibilités d'accès et la topographie ; la voie principale à réaliser sera greffée sur le lotissement « le Champ du Puits » en bouclage sur la voie réalisée dans le domaine de « la Rivoire 1 ».

Le lot de 6216 m2 permettra la réalisation de constructions sous forme :

- d'opération d'ensemble avec la possibilité de subdiviser le lot
- la réalisation d'un permis groupé (collectif)

La collecte des ordures ménagères sera effectuée de porte à porte ; la placette à l'extrémité de la voie à construire facilitera le retournement des véhicules.

✓ Domaine la Rivoire 1 – Lieudit LEAUD : Convention de transfert des équipements et espaces aménagés entre la Commune D'ANGLES et la SARL MILLET

La SARL MILLET s'engage à réaliser des aménagements sur le reliquat de propriété, hors périmètre du lotissement « Le Domaine de la Rivoire 1 » et cadastré sous les numéros B2491, ZE 12p et 37p.

La commune a parfaitement connaissance de la nature et de l'importance de ces équipements, étant donné qu'il est joint à cette convention un programme et plan d'exécution.

L'aménageur a présenté une demande tendant à ce que ces espaces aménagés puissent, ultérieurement, être rétrocédés à la commune, cette dernière est disposée à accueillir favorablement toute demande à la condition qu'elle puisse, sans charges pour elle, contrôler la réalisation des études et des travaux pendant toute la durée des opérations.

Ce contrôle pourra être effectué par la commission espaces verts, assistée du responsable municipal des espaces verts.

Les frais de rédaction des actes de transfert seront à la charge de l'aménageur.

La commune s'engage à mettre en œuvre toute procédure qu'elle juge nécessaire lors de la réception des ouvrages et à prendre en charges leur entretien à la réception des travaux.

Toutefois, la prise en charges des espaces verts (tonte des pelouses) par le service des espaces verts de la commune interviendra après réalisation de la première tonte par l'aménageur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la convention portant modalités de transfert de la Sarl MILLET à la Commune d'Angles des équipements et de leurs emprises cadastrés B2491, ZE 12p et 37p, du contrôle par la Commune, des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune d'Angles.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

III. Remplacement d'une Conseillère municipale :

a) Remplacement des Vice-présidence de commissions :

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au remplacement de Madame Marie-France CLOPEAU.

Mr CRETTE Patrice et Mr MONVOISIN Joël ont déclaré être candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-	Nombre de votants (enveloppes déposées).....	18
-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
-	Nombre de suffrages exprimés.....	18
-	Majorité absolue.....	10

- ont obtenu :	Mr CRETTE Patrice.....	15 voix
	Mr MONVOISIN Joël	3 voix

Mr CRETTE Patrice ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin a été proclamé Conseiller Municipal Délégué :

- Vice Président de la commission « Tourisme, Fêtes et Cérémonies »
- Vice Président de la commission « Marchés, Développement économique »

Mr RENARD Michel sollicite une suspension de séance auprès de Madame Le Maire, qui accepte, pour s'entretenir avec ses colistiers.

A la reprise de la séance, Mr RENARD Michel fait la déclaration suivante :

"Mme le Maire

Je ne vous ferai pas l'injure de rappeler les termes de votre discours d'investiture, mais je crois me souvenir qu'il était question d'ouverture.

Force est de constater aujourd'hui que ce n'était que des promesses et que les promesses n'engagent que

ceux qui les écoutent.

En tout cas s'il y a ouverture ce n'est pas au sein de ce conseil qu'elle se pratique.

Pour ma part, je vous informe qu'à compter de cet instant je ne souhaite plus faire partie de votre Conseil Municipal.

Je déposerai demain en Mairie ma lettre de démission"

Puis, il quitte la séance, il est 21 heures.

Mr MONVOISIN Joël l'imite annonçant qu'il sera présent au prochain conseil.

Mr CHALEMBERT-AVISSE Michel quitte également la séance.

b) Remplacement au niveau des délégués de commissions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Mr CRETTE Patrice délégué titulaire à l'Office de Tourisme et membre du Conseil Municipal au sein de la commission Actions sociales/emploi de la CCPM

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne Mme ACHELLE Françoise membre de droit de la commission « Environnement, PLU, Urbanisme, Cadre de vie » et Mme SERGENT Odile membre de droit de la commission « Démocratie locale et citoyenneté, commissions de quartier, vie associative ».

Par ailleurs, suite à la demande d'un conseiller municipal, la commission Syndicat intercommunal d'électrification est revue. A l'unanimité, l'Assemblée nomme Mr FOUCHARD Jacques délégué titulaire et Mr BONNET Sébastien, délégué suppléant.

IV. Finances communales :

a) Projet création d'un poste titulaire de Gardien de Police

Mme le Maire donne lecture de la définition du poste et des attributions d'un policier municipal

Mr VANTHUYNE Guy précise que ce projet de création de poste fait suite à la nécessité de disposer d'un service de police 7 jours sur 7 compte tenu de l'augmentation de la population et de l'évolution des besoins et des missions confiées.

Après avoir détaillé au Conseil Municipal les missions confiées actuellement au policier municipal, il apparaît nécessaire de procéder à ce recrutement.

Il présente l'étude financière prenant en compte le recrutement d'un policier municipal et d'un ASVP pendant la période estivale (indispensable pour pouvoir effectuer des patrouilles de nuit). Il sera nécessaire de prévoir au budget 2010 une dépense supplémentaire annuelle d'environ 9.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **CREE** un emploi à temps complet de gardien de police à compter du 1^{er} janvier 2010.
- **ACCEPTE** l'échelonnement indiciaire prévu pour cet emploi de catégorie C par les décrets 2006-1687 et 2006-1688 du 22/12/2006 portant respectivement modification des décrets n°87-1107 et n°87-1108 du 30/12/1987.
- **DONNE** pouvoir au Maire à signer tous documents et actes administratifs s'y référant.

b) Taxe de séjour 2010

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice-président de la commission Finances et Budget, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de revaloriser la taxe de séjour à compter du 1^{er} Avril 2010.

- Concernant la taxe de séjour « traditionnelle », les tarifs 2010 (par personne et par jour) sont revalorisés, taxe départementale comprise, à savoir :
 - Hôtels non classés et établissements assimilés 0,30 €
 - Meublés 1* 0,40 €
 - Meublés 2* 0,50 €
 - Meublés 3* 0,70 €
 - Meublés 4* et 5* 1,00 €
- Concernant la taxe de séjour forfaitaire pour les campings, les tarifs 2010 (par nuitée et par unité d'accueil) sont également revalorisés, taxe départementale comprise, à savoir :
 - Campings 3* 0,45 €
 - Campings 4* 0,55 €

Pour les campings, au forfait, la taxe de séjour est calculée sur la capacité d'accueil de l'hébergement. Il est égal au tarif en vigueur pour l'établissement considéré, multiplié par la capacité d'accueil exprimée en nombre d'emplacements, et par le nombre de nuitées de fonctionnement de l'établissement à l'intérieur de la période de perception.

Afin de tenir compte du taux moyen de fréquentation, un abattement de 40 % est ensuite appliqué.

La période de perception de ces deux taxes est fixée du 1^{er} avril au 15 septembre 2010 et la date limite de versement est fixée au 15 octobre 2010. Les réductions et exonérations obligatoires seront appliquées, sans complément facultatif.

Cette délibération prendra effet en 2010.

c) Subventions municipales complément

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, l'attribution des compléments des subventions telles que présentées par la commission « Finances et Budget » :

- Au Fil d'ANGLES.....	150 €
- OUR SPACE	150 €
- Patch Passion.....	150 €
- Vol au vent Badminton.....	150 €
- Ecole de danse Anglaise.....	250 €
- UNC.....	100 €
Total :	950 €

d) Tarifs restaurant scolaire 2009-2010

Sur exposé de Mr VANTHUYNE Guy, Vice Président de la commission Finances et Budget, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2009 :

- une hausse sur le prix des repas servis au restaurant scolaire municipal
- la création d'un ticket blanc pour les enseignants non conventionnés par l'Education Nationale.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, la confection de 30.125 repas par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Considérant que le prix de revient toutes charges de fonctionnement comprises d'un repas scolaire en 2008 est de 5,14 €,

➤ **FIXE** à compter du 2 septembre 2009, les tarifs comme suit :

- Ticket bleu, enfants d'Angles, de La Jonchère et St-Benoist s/Mer :	2,10 €
- Ticket jaune, enfants des autres communes :	2,50 €
- Ticket rouge, enseignants subventionnés par l'Education Nationale :	2,50 €
- Ticket vert, personnel municipal de tous les services :	3,20 €
- Ticket blanc, enseignants non subventionnés par l'Education Nationale :	3,65 €

Cette délibération annule et remplace celle du 22 juillet 2008.

e) Participation financière et dérogation pour l'inscription d'un enfant à l'école de la commune d'Angles :

Le Conseil Municipal rend obligatoire la contribution des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'école publique d'Angles « le Dauphin Bleu » quand celle-ci accueille leurs enfants.

Néanmoins, Madame le Maire rappelle, conformément à la législation en vigueur, que les communes, disposant de capacités d'accueil scolaire, périscolaire et de restauration scolaire, sont en droit de refuser une participation financière.

A titre d'information, le coût annuel de l'élève externe à l'école publique d'Angles « Le Dauphin Bleu » pour l'année scolaire 2008/2009 est égal à 736.30 € et la Commune d'Angles supporte 3,14 € par repas.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'acceptation des inscriptions sollicitées d'enfants pour lesquels les conditions de dérogations et de participation financière de la commune de résidence ne sont pas réunies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 6 abstentions et 5 voix contre cet accord,

- **DECIDE** de refuser l'inscription des enfants hors communes sans dérogation et participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique d'Angles des collectivités de résidence à compter de la scolarité 2009/2010.

f) Budget principal commune

Mr VANTHUYNE Guy, vice-président de la commission « Finances et Budget », présente le budget principal de la commune arrêté au 27 Juillet 2009 :

Budget investissement :

SITUATION AU 27 JUILLET 2009

RECETTES	Budget 2009	réalisations au 27/07/09		DEPENSES	Budget 2009	réalisations au 27/07/09	
		montant	%			montant	%
1) Virement sect'fct ex.09	333 320,00 €			1) Déficit inv.2008 reporté	- €		
2) FCTVA	120 000,00 €	44 432,00 €	37,03%	2) Capital des emprunts	178 100,00 €	122 105,00 €	68,56%
3) Taxe Locale d'Equipement	183 000,00 €	38 002,00 €	11,23%	3) Frais études	80 140,00 €	18 258,35 €	22,78%
4) Excédent fct ex. 2008	2 995,35 €	2 995,35 €	100,00%	4) Travaux et matériels Cpte 23 & 21	1 371 180,00 €	326 356,64 €	
5) Excédent inv.08	23 483,62 €			a) Voirie	1 001 150,00 €	263 168,14 €	26,29%
6) Subventions sur tx engagés	244 188,00 €			b) Bâtiments et Structures communales	320 030,00 €	63 188,50 €	19,74%
a) Département	110 500,00 €			Eglise	137 640,00 €	117,79 €	
b) Région	69 400,00 €			Ecole Publique	29 760,00 €	18 688,86 €	
c) Etat	64 288,00 €			Mairie	13 550,00 €	8 773,37 €	
7) PVR & Convention avec lotisseurs	241 440,00 €			Logements Communaux	4 360,00 €	1 248,61 €	
* PVR Chemin Epinasse	161 340,00 €			Bibliothèque Municipale	1 000,00 €	783,50 €	
* Zone constructible rive droite Rue du 8 Mai 1945	30 300,00 €			Mobilier urbain	10 400,00 €	5 830,55 €	
* PVR Rte Fontaine/Rte Motettes (Morin & Milcendeau)	42 800,00 €			CLSH	4 150,00 €	3 761,42 €	
* Convention Hameau Moricq EP + FT	7 000,00 €			Office Tourisme	850,00 €	625,87 €	
8) Produits des cessions (Chap.024)	250 000,00 €	250 000,00 €	100,00%	Restaurant scolaire	60 850,00 €	3 357,80 €	
Vente trésorerie	250 000,00 €	250 000,00 €		Service technique	30 070,00 €	6 493,35 €	
9) Emprunt	230 993,03 €			Salle Polyvalente "La Détente"	17 600,00 €	11 529,98 €	
				Serv.Police Municipal	5 100,00 €	551,50 €	
				Actions de Prévention	4 700,00 €	895,80 €	
				Stade		530,10 €	
				c) Acquisitions foncières	50 000,00 €		
				5) Dépenses engagées		35 655,19 €	
TOTAL GENERAL REC.INV. 09	1 629 420,00 €	335 429,35 €	20,59%	TOTAL GENERAL DEP. INV. 09	1 629 420,00 €	502 375,18 €	30,83%

Budget fonctionnementBUDGET COMMUNE - SITUATION AU 27 JUILLET 2009
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	budget 2009	réalisé au 27/07/09			budget 2009	réalisé au 27/07/09	
		montant	%			montant	%
Cptes 60 Achats matériaux et fournitures (eau, électricité, combustibles, alimentation, fourn. Scolaires, biblio., etc...)	214 250,00 €	134 533,41 €	62,79%	Cptes 70 Produits des services (concessions, redevances, remboursements autres organismes, budgets annexes)	307 030,00 €	62 329,30 €	20,30%
Cptes 61 Services extérieurs (Txv entretien, voirie, bâtiments, contrats maintenance, etc...)	104 550,00 €	77 072,44 €	73,72%	Cptes 73 Impôts et Taxes (contributions directes, droits de place, taxe séjour, taxe additionnelle)	904 050,00 €	294 203,76 €	32,54%
Cptes 62 Autres (honoraires, fêtes, publications, téléphone, affranchissements, etc...)	70 950,00 €	33 579,56 €	47,33%	Cptes 74 Dotations de l'Etat (DGF, DSR, dotation péréquation, DGD, autres particip. Etat/Département, compensation exo...)	637 500,00 €	252 023,19 €	39,53%
Cptes 63 Impôts et taxes (Taxes foncières, autres)	5 950,00 €	1 067,53 €	17,94%	Cptes 74 Participations des communes (particip. École publique, resto. Scolaire)	80 650,00 €	63 742,32 €	79,04%
Cptes 73 Impôts et taxes (dégrèvements, reversement taxe séjour)	5 900,00 €		0,00%	Cptes 75 Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	33 150,00 €	14 051,54 €	42,39%
Chap. 012 Charges de Personnel (Salaires et charges)	743 910,00 €	444 164,49 €	59,71%	Cptes 64 Atténuation de charges (remb. s/rémunérations CAE/ind. journalières)	18 500,00 €	2 948,31 €	15,94%
Cptes 65 Autres charges de gestion courante (indemnités élus, participations, subventions)	412 450,00 €	208 419,44 €	50,53%	Cptes 76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00%
Cptes 66 Charges financières (intérêts emprunts)	88 000,00 €	58 113,53 €	66,04%	Cptes 77 Produits exceptionnels (dégrèvements, remb.sinistres)	3 700,00 €	28 783,49 €	n.s
Cptes 67 Charges exceptionnelles (livres prix école publique)	300,00 €	180,27 €	60,09%				
Chap. 022 Dépenses imprévues	5 000,00 €		0,00%				
Sous total dépenses réelles	1 651 260,00 €	957 130,67 €	57,96%	Sous total recettes réelles	1 984 580,00 €	718 081,91 €	36,18%
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	333 320,00 €						
TOTAL	1 984 580,00 €	957 130,67 €	48,23%	TOTAL	1 984 580,00 €	718 081,91 €	36,18%

V. Création de poste en CDD au service technique municipal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison du départ en arrêt maladie d'un agent titulaire, elle souhaite le recrutement d'un agent des services techniques à titre occasionnel à temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **CREE** à compter du 7 août 2009, un emploi d'adjoint technique 2nd classe à titre de besoin occasionnel pendant une durée de trois mois, renouvelable 1 fois, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier ou occasionnel) ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 292 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail avec l'intéressé.

VI. Dématérialisation des actes administratifs : autorisation d'utilisation du dispositif

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont sollicité les services de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois pour l'organisation d'une rencontre regroupant les 11 communes du territoire. Cette réunion avait pour objectif de sensibiliser les Secrétaires Généraux de Mairies et la direction de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois à l'obligation de mettre en place la dématérialisation des actes administratifs dans les meilleurs délais. La Communauté a donc été chargée de lancer une consultation auprès des différents prestataires de logiciels pour son propre compte et pour celui des communes. L'entreprise SRCI a été retenue à la fois pour la qualité de sa prestation et pour son moindre coût.

Pour finaliser cette procédure, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention avec la Préfecture. Cette convention permettra de valider l'utilisation d'un dispositif de télétransmission et déclinera les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture et toutes pièces relatives à cette décision (y compris le contrat avec SRCI d'un montant de 235 € HT pour la première année (tarif comprenant l'installation, la formation, l'abonnement, la maintenance et l'option import Word).

VII. Place de la Liberté Moricq : effacement de réseaux électriques :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité pour septembre 2009 des travaux d'effacement des réseaux électriques à Moricq, Place de la Liberté.

VIII. Communications diverses :

a) Contrat Environnement Rural : prolongation du dispositif

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la prolongation du Contrat Environnement Rural de 4 mois soit jusqu'au 22/05/2010 et demande à ce que la fiche projet du nouveau CER soit rédigée avant fin Octobre 2009.

b) Réflexions sur les espaces verts

Une réflexion sur les espaces verts et leur traitement est engagée. Le Conseil Municipal demande à ce que soit établi un planning et des fiches d'intervention du service espaces verts communal afin d'optimiser le travail en régie au niveau du désherbage et des tontes. M.BOILEAU préconise la mise en place de fiches journalières de relevé d'activité du personnel communal.

c) Marque qualité tourisme

Dans le cadre de la mise en place de la marque qualité tourisme, l'office de tourisme d'Angles-La Jonchère souhaite que la municipalité soutienne cette démarche.

Mr VANTHUYNE Guy donne lecture du document de présentation de cette démarche établi par l'office de tourisme (pourquoi la marque qualité tourisme, ses avantages, les changements dans le fonctionnement de l'office, son coût).

Après discussions, une majorité de conseillers demandent un complément d'informations et une réunion de travail avec l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question à un prochain conseil.

IX. Question diverse :

Madame Le Maire, à l'écoute des attentes de l'équipe municipale et afin de répondre à certaines demandes, informe le Conseil Municipal que le programme de formation des élus 2^{ème} semestre 2009 et début 2010 est disponible au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 45.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.